

## Revue de presse de septembre 2023

### Table des matières

<b>Afrique</b> .....	<b>1</b>
Cap-Vert .....	1
Tunisie .....	1
<b>Europe</b> .....	<b>2</b>
<b>Pays non-membres de l'Union européenne</b> .....	<b>2</b>
Albanie .....	2
Royaume-Uni .....	2
<b>Pays membres de l'Union européenne</b> .....	<b>3</b>
Union européenne .....	3
UE - Tunisie .....	4
Belgique .....	5
Chypre .....	5
France.....	5
Grèce.....	6
Italie .....	6
Pologne .....	8

### Afrique

#### Cap-Vert

- [InfoMigrants, « "Ils sont morts les uns après les autres" : après le naufrage au Cap-Vert, le dernier rescapé rapatrié au Sénégal », le 6 septembre 2023](#)

Le 14 août, une pirogue a été retrouvée près du Cap-Vert. Au départ du Sénégal le 10 juillet, 101 personnes étaient à son bord. Ils et elles avaient pour destination l'archipel espagnol des Canaries. Après 36 jours de dérive en mer, l'embarcation a été retrouvée par un navire de pêche espagnol qui a alerté les autorités cap-verdiennes. 63 personnes sont décédées. Les 38 personnes secourues ont été renvoyées vers le Sénégal.

L'association *Caminando Fronteras* souligne que depuis 2018, le Sénégal est à l'origine de la route migratoire la plus meurtrière vers l'État espagnol<sup>1</sup>. À l'été 2023, les tentatives de traverser l'Atlantique depuis le Sénégal se sont multipliées. En 2016, l'Union européenne (UE) a désigné ce pays comme l'un des principaux partenaires dans le cadre du contrôle des migrations africaines. Depuis, des soutiens techniques et financiers sont déployés par l'UE sur le territoire afin de mettre en œuvre sa politique de contention des personnes migrantes<sup>2</sup>. Ces moyens de l'UE renforcent et accroissent le contrôle et la surveillance des frontières terrestres du Sénégal.

#### Tunisie

- [France24, « Tunisie : plusieurs centaines de migrants chassés du centre de Sfax », le 18 septembre 2023](#)

Le 17 septembre, les forces de sécurité tunisiennes ont chassé des exilé·e·s d'Afrique subsaharienne du centre de Sfax. Celles et ceux-ci ont été dispersé·e·s en direction de zones rurales et vers d'autres villes. Certaines de ces personnes avaient également été expulsées de leurs logements début juillet.

<sup>1</sup>Caminando Fronteras, « [Caminando Fronteras s'est déplacé au Sénégal pour accompagner les familles des victimes de la route de l'Atlantique](#). »

<sup>2</sup>Le Monde, « [Comment l'Europe sous-traite à l'Afrique le contrôle des migrations \(1/4\) : « Frontex menace la dignité humaine et l'identité africaine »](#) », le 7 septembre 2023

L'annonce « d'une campagne sécuritaire » contre les migrant-e-s la semaine du 15 septembre, a engendré une véritable traque des exilé-e-s Noir-e-s les empêchant de circuler à Sfax et les repoussant toujours plus loin des villes et des zones frontalières de l'Union européenne. L'UE participe et encourage cette traque policière des migrant-e-s en apportant un soutien financier et technique aux autorités tunisiennes (protocole d'entente UE-Tunisie conclu en juillet 2023)<sup>3</sup>.

## Europe

### Pays non-membres de l'Union européenne

#### Albanie

- Euractiv, « [L'Albanie va renouveler sa coopération avec Frontex](#) », le 10 septembre 2023

Depuis 2019, et l'adoption du nouveau règlement de l'agence de garde-frontières et de garde-côtes européens (Frontex), différents accords ont été conclus avec des pays dits tiers (non-membres de l'Union européenne) : la Moldavie, la Macédoine du Nord et le Monténégro. Les États des Balkans sont au cœur de la politique d'externalisation migratoire de l'Union européenne. Identifiés comme des candidats à l'adhésion à l'Union, ils bénéficient d'une assistance financière et technique de l'UE. L'UE et l'Albanie ont par ailleurs signé un accord de coopération opérationnelle avec l'agence Frontex. Cet accord de statut permettra l'organisation d'opérations conjointes et le déploiement d'équipes de gestion des frontières de Frontex en Albanie. L'Albanie est le premier pays non-européen à accueillir une opération conjointe de l'agence Frontex à ses frontières depuis 2019. Et en juillet 2022, le Conseil de l'UE a ouvert les négociations d'adhésion de l'Albanie. Comme le rappellent Sophie-Anne Bisiaux et Lorenz Naegeli « *le renforcement des capacités en matière de gestion des migrations et de contrôle des frontières n'a cessé de prendre de l'importance, mettant les États des Balkans face à un véritable chantage migratoire dans le cadre de leur processus d'adhésion* »<sup>4</sup>.

#### Royaume-Uni

- InfoMigrants, « [Royaume-Uni : un Égyptien de 25 ans condamné à de la prison pour avoir piloté un canot de migrants](#) », le 4 septembre 2023

Après avoir traversé la Manche en juillet 2022, un ressortissant égyptien de 25 ans - considéré comme le pilote de l'embarcation - a été condamné à trois ans et deux mois de prison ferme pour « *aide à l'immigration illégale* » et « *tentative d'entrée illégale dans le pays* ». Les autorités britanniques ont utilisé comme preuve des photos le montrant la main sur la barre du canot pneumatique. Depuis l'adoption du Nationality and Borders Act, signé en juin 2022, ce type de condamnation est fréquent. Ainsi, depuis février 2023, près de 200 personnes auraient été inculpées sur la base de cette législation<sup>5</sup>. Cet acharnement britannique envers les personnes exilées, et particulièrement les conducteurs de bateaux, n'est pas sans rappeler la criminalisation extrême pratiquée par les autorités grecques qui n'hésitent pas à condamner à des centaines d'années de prison (des dizaines en pratique) quiconque facilite la mobilité<sup>6</sup>.

- The Guardian, « [UK nears agreement to cooperate with EU border force](#) », le 12 septembre 2023

<sup>3</sup> Politico, « [EU finalizes migrant deal with Tunisia](#) », 16 July 2023

<sup>4</sup> Sophie-Anne Bisiaux et Lorenz Naegeli « [Chantage dans les Balkans : comment l'UE externalise ses politiques d'asile](#) », Migreurop, 1er juin 2021

<sup>5</sup> Oxford Law Blogs, « [Evidence from courtwatching: documenting the criminalisation of people seeking asylum in the UK](#) », June 2023

<sup>6</sup>« [Empêcher les migrations : dissuasion, répression](#) », Note #15 Migreurop, juillet 2023 ; Julia Winkler & Lotta Mayr (juillet 2023), A Legal Vacuum. The Systematic Criminalisation of Migrants for Driving a Boat or Car to Greece, Borderline-Europe.

Un accord de statut entre le Royaume-Uni et l'agence européenne Frontex est en discussion. Ce dernier devrait refléter d'autres accords conclus par Frontex avec des pays « tiers », à l'image de celui conclu avec l'Albanie, permettant l'organisation d'opérations conjointes et le déploiement d'équipes de Frontex dans un pays non-membre de l'UE. L'article mentionne que l'accord permettra un partage d'informations sur « les tendances migratoires » mais qu'il ne concernera pas les traversées en bateau. Pourtant, de nombreux accords ont été signés en bilatéral avec la France ou avec l'UE allouant des moyens aux services de police et multipliant les obstacles, législatifs et physiques, aux déplacements des personnes en migration<sup>7</sup>. Depuis la sortie du Royaume-Uni de l'UE en 2020, la frontière franco-britannique est devenue une frontière extérieure et les accords se sont concentrés sur la traversée de la Manche en bateau.

- [The Guardian, “Braverman stopped immigration centre inspections despite safeguarding warnings”, le 19 septembre 2023](#)

La ministre de l'Intérieur britannique a mis fin aux inspections annuelles des centres de rétention après qu'une enquête publique ait révélé des preuves d'abus verbaux et physiques envers les migrant·e·s détenu·e·s. L'enquête menée – Brook House Inquiry Report<sup>8</sup> – a identifié 19 cas avec des « preuves crédibles » d'actes ou d'omissions susceptibles d'être assimilés à des traitements inhumains ou dégradants au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme. L'enquête a en effet dénoncé des violences physiques, racistes et homophobes dans ces centres pré-expulsion aux conditions quasi carcérales.

- [The Guardian, “UN rebukes Suella Braverman over her attack on refugee convention”, le 26 septembre 2023](#)

La ministre de l'Intérieur a remis en question la Cour européenne des droits de l'Homme et la convention de Genève. Dans ces déclarations, elle demande une réforme - excluant les personnes demandant une protection au motif de discrimination et violences du fait de leur genre ou de leur orientation sexuelle. Cette attaque publique à la Convention de Genève s'inscrit dans le contexte de la campagne du Parti conservateur pour les élections générales de 2024 où la question des migrations est traitée de manière sécuritaire. Le gouvernement du Royaume-Uni a déjà remis en question la convention de Genève en adoptant la loi « contre l'immigration illégale » en juillet 2023 ([Illegal Migration Act 2023](#)) contraire au droit international<sup>9</sup>, à la Convention européenne des droits de l'Homme et à la Convention de Genève. Cette dernière ne permettant pas aux personnes étant entrées par des postes frontières non habilités de déposer une demande d'asile.

## Pays membres de l'Union européenne

### Union européenne

- [The Guardian, “Syrian refugee deported from Greece loses case against EU border agency”, le 6 septembre 2023](#)

Une famille syrienne refoulée par l'agence européenne Frontex depuis la Grèce vers la Turquie avant que sa demande d'asile ne soit examinée a été déboutée de son action en justice contre Frontex. La Cour de Justice de l'Union européenne a rejeté la demande, estimant que Frontex n'était pas une agence responsable des procédures d'asile et qu'elle ne pouvait donc être tenue responsable des dommages subis par les demandeur·euse·s d'asile refoulé·e·s en Turquie. La Cour a estimé que seuls les États membres étaient compétents pour évaluer le bien-fondé des « décisions de retour » et les

<sup>7</sup>[Tribune collective](#) parue dans Le Monde le 24 novembre 2022

<sup>8</sup>[The Brook House Inquiry Report Volume I](#), September 2023

<sup>9</sup>UNHCR “[UK Illegal Migration Bill: UN Refugee Agency and UN Human Rights Office warn of profound impact on human rights and international refugee protection system](#)”, 18 July 2023

demandes de protection internationale, et que la mission de l'agence Frontex se bornait à apporter un soutien technique et opérationnel aux dits États membres. Pourtant, depuis son entrée en fonction en 2005, l'agence de garde-frontières et de garde-côtes européens a maintes fois été impliquée dans la violation des droits des personnes exilées, notamment des refoulements aux frontières européennes, et commis des manquements à ses obligations réglementaires. Elle reste cependant inattaquable à ce jour, « *l'argument 'technique' offr[ant] un paravent juridique et politique qui permet à Frontex de reporter toute responsabilité sur les États membres, alors même qu'elle les a conseillé et orienté durant les opérations au cours desquelles des violations des droits sont commises* »<sup>10</sup>.

- [EUobserver, "EU Commission defends Baltic states accused of push backs", le 5 septembre 2023](#)

Le 4 septembre 2023, Monique Pariat, Haute fonctionnaire de la Commission européenne, a déclaré aux député·e·s européen·ne·s de la Commission LIBE (libertés civiles, justice et affaires intérieures) « que [la Lituanie et la Lettonie] font de leur mieux pour protéger les frontières de l'UE ». Pourtant, comme d'autres avant elle (Espagne en 2015<sup>11</sup>, Pologne en 2021<sup>12</sup>), la Lituanie a « légalisé » les refoulements à ses frontières en avril 2023, en violation du droit international et du droit de l'Union, comme l'a notamment rappelé le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). De la même manière, Amnesty International a alerté quant aux nouvelles lois lituanienes qui bafouent le droit d'asile. Ces pratiques généralisées de refoulement sur le territoire européen, bientôt normées, illustrent la volonté grandissante des États européens de s'affranchir de leurs obligations internationales, sans doute jugées trop contraignantes.

- [Courrier international, « Avec son plan d'urgence, Bruxelles "se range derrière la ligne dure de l'Italie en matière d'immigration" », le 18 septembre 2023](#)

Ursula von der Leyen en visite à Lampedusa le 17 septembre 2023 déclare être « *alignée sur la ligne dure du gouvernement italien en matière d'immigration* ». La cheffe de l'exécutif européen s'est notamment engagée « à améliorer les forces de lutte contre le trafic d'êtres humains, à accroître la surveillance aérienne et à envisager une éventuelle nouvelle mission navale européenne en mer Méditerranée ». Les arrivées d'exilé·e·s à Lampedusa ont été un prétexte pour réactiver une polémique préexistante visant à légitimer la politique migratoire sécuritaire européenne, et notamment les propositions de l'extrême-droite italienne. Dans ce cadre, la collaboration avec la Tunisie est à nouveau mise en avant par les gouvernements italiens et français pour « enrayer » les migrations à destination de l'Europe<sup>13</sup>.

## UE - Tunisie

- [Africanews, « La Commission de l'UE défend son partenariat migratoire avec la Tunisie », le 13 septembre 2023](#)
- [Euractiv, « Migration : l'accord avec la Tunisie respectera les droits humains, assure la Commission européenne », le 13 septembre 2023](#)

En juillet 2023, un protocole d'entente (ou *Memorandum of understanding*) a été négocié par la présidente de la Commission européenne ainsi que par les Premiers ministres néerlandais et italien, avec la Tunisie. En vertu de celui-ci, l'UE apporte un soutien financier à la Tunisie de 785 millions € en

<sup>10</sup> Migreurop, [« Frontex, une agence européenne hors de contrôle », le 31 décembre 2021](#)

<sup>11</sup> Loi Organique 4/2015 du 30 mars 2015 relative à la protection de la sécurité citoyenne, dite « Loi Bâillon », qui ajoute une disposition additionnelle à la Loi Organique 4/2000, du 11 janvier 2000 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale (LOEx) concernant le régime spécial de Ceuta et Melilla.

<sup>12</sup> InfoMigrants, [« Pologne : le Parlement légalise les refoulements de migrants à la frontière avec la Biélorussie », 15 octobre 2021](#)

<sup>13</sup> Telquel, [« Les pays méditerranéens de l'UE accordent leurs violons sur l'immigration », le 29 septembre 2023](#)

échange d'une coopération en matière de contrôle des mouvements migratoires. La Commission européenne a défendu face aux critiques d'eurodéputés le partenariat migratoire signé en juillet avec la Tunisie, affirmant que la coopération avec ce pays avait conduit à une augmentation cette année des interceptions de bateaux et des sauvetages. Elle défend l'inscription du respect des droits humains et des principes démocratiques dans l'accord entre la Tunisie et l'UE, alors que des refoulements à la frontière libyenne et algérienne d'exilé·e-s Noir·e-s et de demandeur·euse-s d'asile ont été documentés en juillet 2023.

## Belgique

- [7sur7 « Malgré les plaintes, l'instruction de ne plus accueillir les hommes seuls chez Fedasil est maintenue », 1er septembre 2023](#)

Le 29 août, Nicole de Moor, la Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration a annoncé l'exclusion des hommes seuls en demande de protection dans les structures belges d'accueil pour demandeur·euse-s d'asile. Cette décision de suspendre temporairement l'accueil des hommes seuls dans les réseaux Fedasil n'est pas nouvelle : depuis deux ans, leurs places étaient déjà limitées. Ces pratiques contreviennent pourtant au droit belge, qui prévoit un hébergement et une aide matérielle durant l'examen de la demande de protection. L'État belge a de fait été condamné par le tribunal de première instance de Bruxelles pour manquement à ses obligations. Nicole de Moor justifie cependant cette violation de la loi par un manque de places et le besoin de prioriser les familles. Les associations de défense des droits n'ont pas manqué de dénoncer l'instrumentalisation des familles, alors que perdurent en Belgique la crise de l'accueil, les manquements dans la prise en charge des personnes en demande de protection, ainsi que la situation d'errance dans laquelle elles sont maintenues.

## Chypre

- [Infomigrants, « Chypre : la structure de premier accueil de Pournara est désormais un centre fermé », le 27 septembre 2023](#)

Le camp de Pournara à Chypre est un passage obligé pour les personnes arrivées à Chypre par des postes frontières non habilités souhaitant enregistrer une demande de protection. Il est désormais clôturé et grillagé. Auparavant, si la porte principale du camp « officiel » était gardée par des officiers de police et des agents de sécurité privée, les autres entrées du camp étaient ouvertes et non contrôlées. Dans les faits, toute personne pouvait entrer et sortir librement via le bidonville entourant le camp officiel.

Les demandeur·euse-s d'asile ont désormais interdiction de sortir de ce camp durant l'enregistrement de leur dossier. Les autorités déclarent que cette mesure est nécessaire pour « protéger les résidents » du camp, mais aussi « les habitants » du village le plus proche. Un discours qui associe insécurité et immigration pour justifier l'enfermement des personnes en demande de protection. L'installation de la clôture autour du camp est un des volets du programme global de rénovation des bâtiments. Encadrés par l'OIM, les autorités chypriotes, et l'Union européenne, « *des travaux de construction et d'entretien nécessaires* » ont été entamés début juillet, pour « héberger » les migrant·e-s arrivant à Chypre et « accélérer les procédures de premier accueil ». Pour ces rénovations, les autorités de l'île ont perçu 22 millions € de la Commission européenne, au titre du Fonds Asile, Migration et Intégration 2021-2027 (FAMI).

## France

- [France Info, « Traversées de la Manche : la surveillance du littoral nord de la France va être renforcée par des drones », le 9 septembre 2023](#)

Depuis le 7 septembre, un arrêté des préfetures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme autorise pour une durée de trois mois l'usage simultané de 76 caméras embarquées sur des drones, des hélicoptères et un avion. Ces caméras sont utilisées dans le cadre de la surveillance et du contrôle de

la frontière entre la France et le Royaume-Uni. À Calais, Grande-Synthe et Sangatte, clôtures, drones, caméras thermiques et déploiement de patrouilles policières constituent un arsenal technique et humain pour contrôler la frontière et restreindre la mobilité des personnes en migration.

- [Le monde, « Migrants : le ministère de l'Intérieur justifie ses contrôles aux frontières après un arrêt de la CJUE », le 23 septembre 2023](#)

Après huit ans de pratiques illégales du gouvernement français en matière de contrôle et d'enfermement des personnes en migration aux frontières intérieures de l'UE, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) confirme, dans un arrêt du 21 septembre, que celles-ci sont contraires au droit de l'Union. Deux jours après le ministre de l'Intérieur français a défendu les contrôles opérés à ses frontières au vu du « *contexte terroriste et migratoire* ». Un discours entretenant une confusion entre terrorisme et migration qui permet de justifier le déploiement d'un arsenal quasi-militaire aux frontières. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, à la frontière franco-italienne, des renforts de personnels, des drones, des caméras thermiques et des militaires de l'opération « Sentinelle » sont déployés et participent aux pratiques de refoulement documentées par de nombreuses associations.

### Grèce

- [Infomigrants, « Grèce : un réfugié Afghan, accusé à tort d'être passeur, a été dédommagé par la justice », le 6 septembre 2023.](#)

En 2020, Akif Rasuli, réfugié afghan, a été condamné à 50 ans de prison ferme pour trafic d'êtres humains. Sa condamnation était basée sur le fait qu'il avait conduit un canot en mer Égée avec d'autres exilé·e·s à bord.

Ce cas n'est pas isolé. Selon la loi grecque, toute personne accusée d'avoir conduit un bateau sur lequel se trouvent des personnes en migration encourt une peine de 10 ans de prison pour chaque passager à bord de l'embarcation. En plus d'être accusés d'avoir joué le rôle de passeurs, la justice fait peser sur certains d'entre eux la responsabilité des décès survenus au cours de la traversée. Après avoir passé trois ans en prison en Grèce, Akif, âgé de 25 ans, a finalement été acquitté, puis libéré et dédommagé à hauteur de 15 000 €. Cette criminalisation extrême vise à dissuader les exilé·e·s de venir en Grèce.

### Italie

- [Le Monde, « Méditerranée : 68 migrants sauvés par le bateau « Ocean-Viking », l'Italie lui assigne un débarquement 1 500 km plus loin », le 10 septembre 2023](#)

L'Océan-Viking, le navire-ambulance de l'ONG SOS Méditerranée est intervenu au large de la Libye, le 10 septembre, pour porter secours à 68 personnes. Les autorités italiennes lui ont assigné le port d'Ancône, situé en mer Adriatique, pour les débarquer, « à 1 560 kilomètres (soit quatre jours de navigation) de la zone d'opération. » Le droit international de la mer dicte pourtant le débarquement des personnes dans un lieu sûr dans les meilleurs délais, c'est-à-dire dans le port sûr le plus proche de la zone de sauvetage. Depuis décembre 2022, les autorités italiennes ont assigné un port extrêmement éloigné des zones de sauvetage aux navires des ONG dans plus de 60 cas. SOS Méditerranée dénonce dans plusieurs cas le fait que « *le blocage actuel dans le processus de débarquement suite à des opérations de recherche et de sauvetage constitue une violation grave et conséquente du droit de la mer* »<sup>14</sup>. Le gouvernement italien maintient une logique d'éloignement et de dissuasion des personnes en migration. Ces obstructions réduisent le nombre de navires de sauvetage civils et leurs actions, et accroissent les mort·e·s en Méditerranée.

---

<sup>14</sup> SOS Méditerranée, « [Rescapés bloqués en mer : SOS Méditerranée et la FICR exigent le respect du droit maritime](#) », 1 novembre 2022

- [RFI, « L'Italie annonce des mesures pour dissuader les migrants en situation irrégulière », le 18 septembre 2023](#)

Les images du *hotspot* soulignent les conditions inhumaines et dégradantes que subissent les migrant·e·s arrivant à Lampedusa en Italie ces derniers jours<sup>15</sup>. Dans le même temps, le gouvernement italien a utilisé ces images pour poursuivre la répression de celles et ceux qu'il enferme. Ainsi, le 18 septembre la durée de rétention est passée de 135 jours à 18 mois pour les migrant·e·s dont la demande d'asile a été rejetée par les autorités italiennes. Le gouvernement a également rappelé sa volonté d'ouvrir de nouveaux centres de rétention à la suite de ces évènements médiatiques alors que le ministère de la Défense a reçu 42,5 millions € pour l'ouverture de ces centres depuis fin 2022<sup>16</sup>. Avec cette série de mesures adoptées par le gouvernement italien, l'Italie poursuit les logiques de répression, d'enfermement et de dissuasion attentatoires aux droits humains. L'UE soutient et prolonge ces logiques en mettant à disposition les moyens techniques. L'agence européenne de surveillance des frontières Frontex déclare avoir doublé le nombre d'heures de vol de ses avions et proposé des images satellites supplémentaires des principales zones de départ des migrants en provenance de Tunisie.

- [Courrier International, « 5 000 euros de "caution" pour échapper aux centres de rétention pour migrants », le 23 septembre 2023](#)

Les demandeur·euse·s d'asile doivent verser à l'Italie 4 938 € « en une seule fois par le biais d'une garantie bancaire ou d'une police d'assurance de caution » pour ne pas être détenu·e·s dans un centre de rétention durant l'examen de leur recours contre le rejet de leur demande d'asile. Le versement doit se faire « *en une seule fois par le biais d'une garantie bancaire ou d'une police d'assurance de caution* » selon le décret interministériel du 14 septembre. Cette mesure concernera les exilé·e·s qui viennent de pays que le ministère de l'Intérieur italien définit comme « sûrs » (tel que la Tunisie et l'Égypte) et qui sont entré·e·s par des postes frontières non habilités.

Leur liberté est ainsi subordonnée à des conditions les plaçant dans les faits quasiment automatiquement en détention alors que la Cour de justice de l'UE a condamné de longue date le principe de la détention des migrant·e·s, même lorsque celles et ceux-ci sont dépourvu·e·s de droit de séjour. Pour autant ; « *le recours systématique ou automatique à la détention liée à la migration [...], par définition, arbitraire* »<sup>17</sup>, se généralise et se normalise.

- [InfoMigrant, « Italie : à Pozzallo, en Sicile, un nouveau centre d'hébergement pour les migrants originaires de "pays sûrs" », le 28 septembre 2023](#)

Le 24 septembre 2023, un nouveau « *centre d'hébergement* » a été inauguré à Pozzallo en Sicile. Entouré d'une double clôture grillagée et de caméras de surveillance, ce qui s'apparente de facto à un camp est destiné à l'enfermement des personnes migrantes originaires de pays considérés comme « sûrs » par les autorités italiennes. Ces dernières seront enfermées le temps de l'examen de leur demande d'asile. Ils et elles pourront être libéré·e·s de ce camp sous condition - tel que le versement d'une caution de près de 5000 €. La Tunisie, le Nigeria, l'Algérie, le Sénégal, le Maroc, la Côte d'Ivoire ou encore la Gambie sont considérés comme des pays « sûrs » par les autorités italiennes.

Le concept de « pays tiers sûr » est issu de la directive « Procédure » de l'UE (2013). Pour être qualifié de « pays tiers sûr », la Commission européenne se base notamment sur le respect du droit d'asile et le principe de non-refoulement conforme à la Convention de Genève de 1951. En principe, car la

<sup>15</sup> InfoMigrants, « ["Certains n'ont pas changé de teeshirt depuis leur arrivée" : à Lampedusa, la tension est à son comble dans le hotspot surpeuplé](#) », le 16 septembre 2023

<sup>16</sup> InfoMigrants, « [prolongement de la durée de détention, ouverture de centres de rétention... l'Italie durcit le ton contre les migrants irréguliers](#) », le 19 septembre 2023

<sup>17</sup> Amnesty International, « [Italie, Exiger une garantie financière de la part des demandeurs d'asile est « illégal »](#) », le 25 septembre 2023.

Commission européenne souhaite faire intégrer les pays des Balkans dans cette catégorisation en dépit des pratiques documentées de refoulements quasi-systématiques à leurs frontières (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Hongrie, Serbie etc.) Cette catégorisation s’inscrit dans une volonté d’externaliser l’asile et de repousser toujours plus loin les personnes jugées « indésirables » par les gouvernements européens.

### Pologne

- [Deutsche Welle, “Poland to conduct migrant searches at Slovakian border”](#), le 25 septembre 2023

La Pologne déclare renforcer les contrôles à sa frontière avec la Slovaquie. Cette déclaration survient pendant la campagne électorale et à l’occasion d’un scandale mettant en cause le gouvernement polonais dans une affaire de corruption. En effet, alors que le parti ultraconservateur Droit et Justice (PiS) est en campagne électorale, une enquête a révélé que les ambassades de Varsovie en Afrique et en Asie vendaient des visas de travail temporaire de l’Union européenne pour des milliers de dollars chacun. Le gouvernement allemand – qui est un des points d’arrivée des routes migratoires passant par la Pologne – s’est entretenu avec le gouvernement polonais. La ministre allemande de l’Intérieur a reconnu que Berlin était en discussion avec la Pologne et la République tchèque au sujet de l’introduction de contrôles frontaliers temporaires. La gestion des migrations est un enjeu central dans la campagne électorale, justifiant la mise en scène d’une augmentation des contrôles et de la fermeture des frontières européennes.